

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AIDE A L'OBTENTION DU LABEL « TOURISME ET HANDICAP »

(Dossier 2/5)

BENEFICIAIRES

> **Hôtellerie traditionnelle indépendante** : Hôtels indépendants classés tourisme à l'exception des 4* à condition de maintenir une période d'ouverture de 7 mois et de posséder une adresse Internet. Ne sont pas éligibles à ce dispositif, les hôtels de chaîne (à l'exception des hôtels franchisés), les SCI et les Sociétés de Fait.

> **Hôtellerie de plein air** : Tous les établissements d'hôtellerie de plein air classés au minimum 2 * à l'exception des SCI et des Sociétés de Fait.

Les bénéficiaires devront obligatoirement s'inscrire dans une démarche de labellisation afin d'obtenir le label national « Tourisme et handicap ».

ACTIONS ELIGIBLES

Les actions éligibles à une aide régionales sont les suivantes :

1. Conseil et innovation
2. Travaux et équipements d'accessibilité destinés aux clientèles à besoins spécifiques.

Le label "Tourisme & Handicap" sera exigé lors de la demande de paiement du solde de 20 % de la subvention.

MONTANT DE L'AIDE REGIONALE

1. Conseil et accompagnement :

- **conseil et innovation** : aide à la réalisation d'un audit préalable aux travaux de 30 % du coût total, plafonnée à 2 000 €.

2. travaux et équipements d'accessibilité destinés aux clientèles à besoins spécifiques : aide maximum 30 % du montant HT des dépenses avec un plafond de :

- ⇒ 200 000 € pour l'hôtellerie traditionnelle
- ⇒ 150 000 € pour l'hôtellerie de plein air

Un seuil minimum de 4 000 € HT de dépenses subventionnables sera toutefois imposé. Le montant de la participation du Conseil régional pourra être réétudié en fonction des cofinancements potentiels. Un délai de trois ans sera requis avant toute nouvelle demande d'intervention.

Dans ce cadre pourront être financés :

- a. **Les travaux de modification du cadre bâti et des parties extérieures dépendant du site** : voir liste jointe.
- b. **les équipements spécifiques à l'accueil de personnes handicapées** : voir liste jointe.

MODALITES DE MONTAGE DU DOSSIER

- Prendre contact avec la personne habilitée de votre département afin de faire une évaluation des travaux à réaliser :

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Julie SCHNEIDER

Agent de développement
Conseil Général
Service Tourisme – Pôle Développement
Immeuble François Mitterrand
BP 170
04005 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. : 04 92 30 08 84
j.schneider@cg04.fr

HAUTES-ALPES

Alain TOMASINI

Agent départemental
Conseil Général
Hôtel du Département
Place St Arnoux – BP 159
05008 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 24 24 30

a.tomasini@cg05.fr

ALPES-MARITIMES

Marie PIERRON

Chargée de mission
Comité Régional du Tourisme
Riviera Côte d'Azur
400, Promenade des Anglais – BP 3126
06203 NICE CEDEX 3
Tél. : 04 93 37 78 78
m.pierron@cotedazur-tourisme.com

BOUCHES-DU-RHONE

Nathalie ESPANET

Technicienne Tourisme & Handicap
Comité Départemental du Tourisme
Le Montesquieu
13, rue Roux de Brignoles
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 13 84 38
nespanet@visitprovence.com

VAR

Catherine PETITCUENOT

Chargée des relations offices de tourisme
Comité Départemental du Tourisme
1, bd de Strasbourg – BP 5147
83093 TOULON CEDEX
Tél. : 04 94 18 59 75
c.petitcuenot@cdtvar.com

VAUCLUSE

Magali ALBAR

Chargée de mission
Comité Départemental du Tourisme
BP 147
84008 AVIGNON CEDEX 1
Tél. : 04 90 80 47 15
albar-m@provenceguide.com

- Envoyer au service tourisme les documents figurant sur la liste des pièces à fournir.

CONTACTS REGION

Service Tourisme, Stéphane BLEIN au 04 91 57 50 57 poste 6099 ou secrétariat poste 5461
sblein@regionpaca.fr

Ce document mis à jour en novembre 2009 étant susceptible d'évoluer, vous trouverez sa version actualisée sur le site www.regionpaca.fr / rubrique tourisme.

Liste des documents à fournir

- Lettre de demande de subvention à adresser au Président du Conseil Régional (à l'attention du Service Tourisme), signée par la personne habilitée à engager l'organisme. Cette lettre précise l'objet de la demande, le coût de l'opération et le montant sollicité.
- Fiche de présentation de la structure (coordonnées, mode de gestion, nombre d'employés permanents et saisonniers, périodes d'ouverture, nombre d'emplacements, de chambres, de lits, classement ...).
- Note explicative et descriptive de l'opération justifiant de son intérêt (joindre les plans)
- Attestation de conformité ci-jointe à faire compléter.
- Description détaillée du projet précisant ses objectifs et son calendrier de réalisation.
- Plan de financement prévisionnel du projet établi en dépenses et en recettes hors taxes (joindre les devis d'entreprises ou d'artisans uniquement)
- Attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur a pris connaissance du règlement financier de la région et s'engage à le respecter.
- Kbis, bail commercial
- Attestation sur l'honneur indiquant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales, parafiscales et sociales.
- Arrêté de classement.
- Copie de l'arrêté de permis de construire ou de la décision relative à une déclaration de travaux exemptés de permis de construire, si les investissements le nécessitent.
- Bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices.
- 1 RIB ou RIP.
- Codes NAF, URSSAF et numéro de SIRET de l'Entreprise.

Liste indicative des travaux et équipements pris en compte

Cette liste n'est pas exhaustive et toutes propositions de travaux et équipements n'étant pas dans cette liste seront étudiées.

➤ **Modification des parties extérieures dépendant du site : stationnement, cheminement, accès à l'accueil :**

Maçonnerie : création de plans inclinés, pose de main courante, pose de revêtements de sols (texture, contrasté en couleur ou en relief), modification du sas d'entrée s'il existe (largeur et profondeur requises), modification de seuil de porte.

Peinture : matérialisation des places de stationnement adaptées.

Menuiserie : largeur des portes.

Electricité : commandes d'accès de l'entrée (bouton d'appel, contraste de couleur, luminosité), éclairage...

Pose de bandes de couleurs contrastées sur portes vitrées.

Pose de signalétique adaptée (gros caractères, contrastes de couleur, pictogrammes).

➤ **Modification des parties intérieures : cheminement, escaliers, ascenseur, portes :**

Maçonnerie : création de plans inclinés, pose de main courante, pose de revêtements de sols (texture, contrasté en couleur ou en relief), création de palier de repos, pose de nez de marche, de contremarches, pose et modification de l'ascenseur (largeur du passage, aire de rotation, hauteur et relief des boutons d'appel extérieurs, hauteur, relief, mise en gros caractères et contraste de couleur des boutons d'appel intérieurs), modification des portes (largeur et seuil de porte).

Electricité : éclairage, dispositif de gestion de l'entrée de la lumière.

Pose de bandes de couleurs contrastées sur portes vitrées.

Pose de signalétique adaptée (gros caractères, contrastes de couleur, pictogrammes).

➤ **Sanitaires adaptés : modification ou création**

Les campings doivent disposer d'un WC et d'une douche aménagés et accessibles pour femmes et pour hommes.

Maçonnerie : largeur de porte, aire de rotation, barres d'appui.

Plomberie : hauteur cuvette, espace disponible sous lavabo...

➤ **Chambres adaptées : modification ou création**

Maçonnerie : largeur de porte, aire de rotation, placards et rangements accessibles, seuil porte de la terrasse si elle existe, aire de rotation et largeur de porte de la salle d'eau et des sanitaires, pose de barres d'appui, de tablette de transfert sur la baignoire, pose d'un bac receveur de douche, hauteur porte-serviettes et patères.

Electricité : hauteur et contraste couleur interrupteurs, hauteur des prises de courant, alarme incendie avec flash lumineux et sonore.

Menuiserie : hauteur des fenêtres (carreaux et commandes d'ouverture).

Plomberie : hauteur cuvette, espace disponible sous lavabo, hauteur robinetterie, hauteur douche.

Pose de rideaux et/ou volets.

➤ **Cuisine (villages de vacances) : modification**

Maçonnerie : largeur de porte, aire de rotation, boutons en relief du four, plaques de cuisson avec allumage automatique, hauteur libre sous équipements et mobilier.

➤ **Restauration : modification**

Maçonnerie : largeur de porte, aire de rotation, hauteur sous table, hauteur du rail pour self-service...

➤ **Equipements :**

Boucle magnétique

Comptoir d'accueil

Signalétique (gros caractères, contraste de couleur)

Alarme incendie (système sonore et visuel)

Menus en gros caractères ou en braille

Téléphone avec boucle magnétique ou amplificateur

Téléphone avec clavier à grosses touches avec inscription en gros caractères

Téléphone avec clavier à touches et chiffres contrastés en couleur et en relief...

**Attestation de conformité pour l'obtention du label
Tourisme & handicap**

NOM :

Fonction :

Organisme :

Tél. :

E-mail :

Date de la visite d'évaluation :

Atteste que les travaux et équipements figurant sur le document « Coût prévisionnel détaillé » pour un montant deH.T. sont conformes avec les préconisations faites à l'issue de la visite d'évaluation (Joindre la fiche de synthèse de la structure).

Les travaux et équipements prévus ont pour objectif l'obtention du label « Tourisme et Handicap » pour le(s) handicap(s) suivant(s) :

.....
.....

Fait le :

Tampon et signature :